



Enlever et entreposer les pneus jumelés de façon sécuritaire pour éviter les blessures

Signature : Association canadienne de sécurité agricole

Nombre de mots : 617

Les pneus jumelés sont utiles pour améliorer la traction et réduire le compactage de la terre. Cependant, pour certaines activités agricoles, il est possible qu'ils ne soient plus nécessaires. Leur enlèvement réduit l'usure des pneus et rehausse la manœuvrabilité. Bien que l'enlèvement des pneus jumelés ne semble pas dangereux, il y a certains dangers associés à la tâche. Des personnes ont été écrasées par des roues qui tombent et ont connu des foulures et entorses. Les pneus jumelés mal entreposés présentent aussi un danger. L'enlèvement et l'entreposage des pneus jumelés peuvent se faire de façon sécuritaire avec les bonnes précautions. L'enlèvement des pneus jumelés est une tâche pour deux personnes. Travailler avec une autre personne formée n'est pas seulement plus sécuritaire, c'est aussi plus efficace.

Avant de commencer, prenez le temps de passer en revue la tâche à accomplir. Assurez-vous d'avoir tous les équipements de protection individuelle et outils dont vous avez besoin pour commencer. Rien n'est plus frustrant que de commencer une tâche et trouver qu'il vous manque des articles essentiels pour terminer la tâche. Assurez-vous que les personnes non autorisées, les enfants et les animaux de compagnie sont hors de la zone de travail.

Stationnez le tracteur sur un terrain plat qui convient à ce type de travail, engagez le frein de stationnement et retirez la clé de contact. Assurez-vous que les deux roues avant sont calées avant de commencer le travail. (Vous ne voulez pas que le tracteur parte à la dérive!)

Les vérins hydrauliques, cales de roue, chariots et clés à chocs sont tous des outils importants pour enlever les pneus jumelés de façon correcte. Assurez-vous qu'ils sont en bon état et appropriés pour la tâche

Assurez-vous de porter les bons vêtements. Les gants de travail et les chaussures de sécurité sont obligatoires quand on enlève les pneus jumelés. Des protecteurs auriculaires et des lunettes de sécurité sont aussi obligatoires quand on utilise une clé à chocs.

Quelques conseils de sécurité pendant qu'on exécute la tâche sont :

- Utilisez les bonnes techniques de levage et de flexion pour prévenir les foulures quand vous calez le tracteur.
- Assurez-vous de positionner correctement et de caler le chariot afin de prévenir un mouvement imprévu.
- Assurez-vous que la zone où vous travaillez demeure libre de tout danger de trébuchement.
- Assurez-vous de fixer le pneu jumelé au chariot utilisant la chaîne de sécurité.





L'entreposage approprié des pneus jumelés est aussi important que leur enlèvement sécuritaire. Des enfants et d'autres personnes ont été écrasés par mégarde à cause d'un rangement incorrect. Il faut entreposer les pneus jumelés de façon sécuritaire, hors de la circulation régulière des piétons et des véhicules. Assurez-vous que les pneus jumelés ne sont pas accessibles aux enfants. Les enfants peuvent trouver les pneus irrésistibles, ils semblent être des objets amusants à grimper mais ils peuvent présenter des dangers de chute et d'écrasement.

Suivre les procédures de travail établies pour enlever et entreposer les pneus jumelés peut rendre la tâche plus facile et plus sécuritaire. Songez à présenter une causerie sécurité sur cette tâche dans votre ferme. Visitez semaineseuriteagricole.ca et découvrez les ressources, y compris les causeries sécurité sur des sujets comme enlever les pneus jumelés de façon sécuritaire, utiliser les vis mobiles, transporter les charges surdimensionnées et encore plus.

Au sujet de la Semaine canadienne de sécurité en milieu agricole :

La Semaine canadienne de sécurité en milieu agricole (SCSMA) est une campagne annuelle d'éducation du public axée sur l'importance des pratiques sécuritaires en agriculture. La SCSMA a lieu tous les ans pendant la troisième semaine de mars. En 2017, La SCSMA aura lieu du 12 au 18 mars. La SCSMA 2017 est présentée par Financement agricole Canada. Pour de plus amples renseignements visitez semaineseuriteagricole.ca.

